



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbriannonnais.fr  
www.ccbriannonnais.fr

**DELIBERATION**  
**N° 2013-071 du 21 MAI 2013**

**OBJET : Pépinière d'entreprises ALTIPOLIS : conventions de mise à disposition de locaux et d'accompagnement**

Rapporteur : M. Gérard Fromm

Le 21 mai 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 15 mai 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 26 jusqu'à délibération n°2013-062  
27 à partir de la délibération n°2013-063

Nombre de pouvoirs : 7

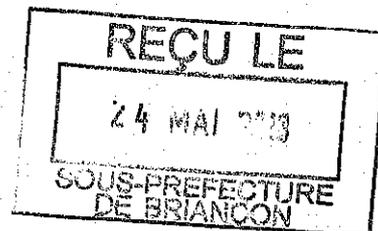
Nombre de votants : 33 jusqu'à délibération n°2013-062  
34 à partir de la délibération n°2013-063

*M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2013-063), M. Philippe SEZANNE, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Henry-Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Marie MARCHELLO à M. Eric PEYTHIEU  
M. Mohammed DJEFFAL à M. Gérard FROMM  
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Jean-Louis FAURE  
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY  
M. Alain BLOCH TREFOUSSE à M. René SIESTRUNCK  
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de développement économique,

**Vu** la délibération de ce jour du Conseil communautaire portant approbation de la gestion de la pépinière d'entreprises ALTIPOLIS sous forme de régie directe,

**Vu** la délibération n°2012-65 du 19 juin 2012 donnant délégations de compétences au Président, notamment en matière de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**Considérant** la définition officielle des pépinières d'entreprises selon la norme AFNOR NF X 50-770, qui inclut obligatoirement outre l'hébergement et l'accès à certains services matériels, un accompagnement des jeunes entreprises,

**Considérant** qu'il convient de distinguer les entreprises qui seront hébergées sous le statut de « pépinière » de celles qui seront hébergées sous le statut « d'hôtel d'entreprises », donc sans accompagnement et avec une tarification différente,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 13 mai 2013,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

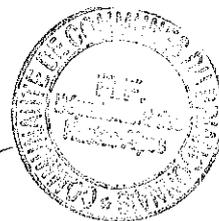
- Approuve la convention-type de mise à disposition de locaux et d'accompagnement annexée à la présente, destinée aux entreprises hébergées sous le statut de « pépinière »,
- Approuve la convention-type de mise à disposition de locaux annexée à la présente, destinée aux entreprises hébergées sous le statut de « hôtel d'entreprises »,
- Autorise le Président à signer ces conventions avec les entreprises agréées par le Bureau des Maires après avis du comité d'agrément.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président.



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 24 MAI 2013

Date affichage : 24 MAI 2013